

# COMMUNIQUE

## LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR , DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

ORGANISE UN CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT DES TECHNICIENS EN

**INFORMATIQUE ET GENIE CIVIL (OPTION BATIMENT) ET CE CONFORMEMENT AU TABLEAU SUIVANT :**

CONDITIONS DE PARTICIPATION	EPREUVES DU CONCOURS	DERNIER DELAI D'INSCRIPTION	DATE DE DEROULEMENT DES EPREUVES	NOMBRE DE POSTES MIS EN CONCOURS
<p>LE CONCOURS EST OUVERT AUX CANDIDATS AGES DE QUARANTE (40) ANS AU PLUS ET TITULAIRES :</p> <p>1- DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR DELIVRE PAR LES INSTITUTS SUPERIEURS DES ETUDES TECHNOLOGIQUES OU PAR L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE TECHNOLOGIE OU D'UN DIPLOME ADMIS EN EQUIVALENCE OU D'UN DIPLOME SCIENTIFIQUE A CARACTERE TECHNIQUE DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU D'UN DIPLOME ADMIS EN EQUIVALENCE</p> <p>2-OU D'UN DIPLOME DE FORMATION HOMOLOGUE.</p>	<p><b>I/ <u>EPREUVES ECRITES</u></b></p> <p>A- EPREUVE PORTANT SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA TUNISIE. (DUREE : 2 HEURES, COEFFICIENT : 1)</p> <p>B- EPREUVE TECHNIQUE (DUREE : 4 HEURES, COEFFICIENT : 3)</p> <p><b>II/ <u>EPREUVE ORALE</u></b> COEFFICIENT : 3</p>	<p><b>17 NOVEMBRE 2007</b></p>	<p><b>18 DECEMBRE 2007</b> ET JOURS SUIVANTS</p>	<p><b>9</b> POSTES REPARTIS SELON LES SPECIALITES SUIVANTES :</p> <p>- <b>6</b> EN INFORMATIQUE - <b>3</b> EN GENIE CIVIL (OPTION BATIMENT)</p>

LES CANDIDATS AU CONCOURS SUSVISE DOIVENT DEPOSER OU ADRESSER PAR LETTRE RECOMMANDEE LEURS DOSSIERS DE CANDIDATURES AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE (DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES) - AVENUE OULED HAFFOUZ 1030 TUNIS - COMPRENANT OBLIGATOIREMENT LES PIECES SUIVANTES :

- 1) UNE DEMANDE DE CANDIDATURE.
- 2) UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE.
- 3) UNE COPIE DU DIPLOME ACCOMPAGNEE POUR LES DIPLOMES ETRANGERS D'UNE COPIE DE L'ATTESTATION D'EQUIVALENCE.

IL N'EST PAS NECESSAIRE QUE LA SIGNATURE SOIT LEGALISEE ET QUE LES PHOTOCOPIES DE CES PIECES SOIENT CERTIFIEES CONFORMES AUX ORIGINAUX.

LE CANDIDAT AYANT DEPASSE L'AGE LEGAL DOIT JOINDRE AUX PIECES SUS-ENUMEREES UNE ATTESTATION JUSTIFIANT DE L'ACCOMPLISSEMENT PAR L'INTERESSE DE SERVICES CIVILS EFFECTIFS OU L'INSCRIPTION AU BUREAU DE L'EMPLOI EN VUE DE DEDUIRE LA DUREE DE CES SERVICES DE L'AGE MAXIMUM LEGAL.

- 4) TROIS ENVELOPPES AFFRANCHIES PORTANT L'ADRESSE DU CANDIDAT.

### **IMPORTANT :**

TOUTE CANDIDATURE PARVENUE APRES LA CLOTURE DE LA LISTE D'INSCRIPTION OU NE COMPORTANT PAS TOUTES LES PIECES DEMANDEES EST OBLIGATOIREMENT REJETEE, LE CACHET DE LA POSTE OU LA DATE D'ENREGISTREMENT AU BUREAU D'ORDRE CENTRAL FAISANT FOI.

### **REFERENCE :**

-ARRETE DU 8 OCTOBRE 1999 FIXANT LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT DES TECHNICIENS.

-ARRETE DU 28 JUIN 2000 ANNULANT ET REMPLAÇANT L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 8 OCTOBRE 1999.